



Conflit depuis cinq mois avec un opticien

Par **marie**, le **22/03/2011** à **13:17**

Bonjour,

Il y a 5 mois que je suis allée chez un opticien pour des lunettes. Ils m'ont donné une feuille de remboursement que j'ai déposée à la sécurité sociale. Deux jours plus tard ils m'ont appelé, en me disant de venir régler, car ils ne travaillent pas avec ma mutuelle. J'ai payé par chèque et ils m'ont donné une feuille de remboursement. La sécurité sociale n'a pas voulu me rembourser, car ils ont remboursé l'opticien. Depuis ils ne veulent pas me rembourser. Que dois-je faire ?

Merci de me répondre, je ne sais plus quoi faire.

Par **Marion2**, le **22/03/2011** à **14:05**

Vous n'avez donc réglé que la participation de la mutuelle.

Pour vous faire rembourser par votre mutuelle, il faut que la sécurité sociale vous fasse un duplicata du remboursement effectué à l'opticien on vous demande à l'opticien copie de ce document que vous remettrez à votre mutuelle.

Par **marie**, le **22/03/2011** à **16:09**

Bonjour, je vous remercie de m'avoir répondu, mais la mutuelle ne veut pas rembourser la part de la sécu.

Par **Marion2**, le **22/03/2011** à **17:54**

Mais c'est normal que la mutuelle ne veuille pas rembourser la part de la Sécu !

Expliquez ce qui s'est passé.

Vous avez acheté des lunettes et vous êtes partie sans régler puisque l'opticien pensait pouvoir se faire rembourser de votre mutuelle.

Deux jours après, il téléphone pour vous dire qu'il ne travaille pas avec votre mutuelle et il vous demande de régler.

Qu'avez-vous réglé ?

- . La part de la mutuelle seulement
- . La part de la mutuelle et de la Sécu

J'ai cru comprendre que vous aviez réglé la sécu + la mutuelle
La sécu a remboursé l'opticien. Demandez à la Sécu copie du justificatif du règlement à l'opticien.

Vous faites un courrier recommandé AR à l'opticien, en joignant le justificatif, et en le mettant en demeure de vous rembourser sous 8 jours, la part de la Sécu qu'il a perçu, puisque cette part de la Sécu vous lui aviez réglé.

Ecrivez lui que sans remboursement de sa part, vous l'assignerez en justice.

Par **marie**, le **23/03/2011** à **08:00**

Bonjour Pascal, je vous remercie pour votre réponse. Je n'ai pas pensé à lui envoyer une lettre en recommandée, je croyais pouvoir régler ça en allant les voir, mais comme il n'y a pas de résultat je vais suivre votre conseil. Je vous souhaite une bonne journée et je vous envoie un peu de soleil.